Ville de Rueil Malmaison

Adolescent

Réconfort

Écoute

Conseil

Bébé

SOUFFRANCE psychologique et troubles psy :

Prévention

Adulte

Protection

Accueil

à qui en parler pour se rétablir

Ville Impériale

Réalisation : direction de la Communication - Création : Mariane Kerlo - Mai 2018

SOMMAIRE

PAGE D'INTRODUCTION 3

La santé mentale c'est quoi ? 4

Troubles psychiques : de quoi parle-t-on ? 5

Handicap psychique 6

À QUI S'ADRESSER ? 7

- les soins

- les lieux ressources

GLOSSAIRE : 10

- évaluation et soins premiers recours 13

- soins sur prescription médicale

- interventions complémentaires aux soins et compensation du handicap 14

- pour en savoir plus

EN CAS D'URGENCE 15

LE CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE DE RUEIL-MALMAISON

La ville a signé avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Préfecture des Hauts-de-Seine, en octobre 2012, un Contrat Local de Santé.

Élaboré à partir des besoins identifiés par l'ensemble des acteurs du territoire, ce contrat porte sur quatre thématiques majeures dont la santé mentale, avec la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Le CLSM a pour objectif d'informer et de faciliter l'accès aux soins en santé mentale, de changer le regard sur la santé mentale en luttant contre les exclusions des personnes ayant des troubles de santé mentale, de faciliter l'accès et le maintien dans le logement, de prévenir les risques psychosociaux et de favoriser l'insertion professionnelle.

POURQUOI CE GUIDE ?

Ce guide pratique s'adresse à tous les Rueillois. Il a pour objectifs de les informer sur les principaux dispositifs d'accompagnement en santé mentale sur le territoire de Rueil-Malmaison, de faciliter l'orientation et la prise en charge précoce et globale.

LA SANTÉ MENTALE, C'EST QUOI ?

La santé mentale est un état de bien-être et d'équilibre entre différents aspects de sa vie (physique, mental, spirituel et émotionnel) permettant à une personne de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir une activité productive et de contribuer à la vie de sa communauté.

Elle est une composante essentielle de la santé, et représente davantage que l'absence de troubles ou de handicaps psychiques. Une personne peut vivre avec une maladie mentale et ressentir un état de bien-être et d'équilibre se reflétant à travers des relations satisfaisantes ou un emploi ou un rôle épanouissant.

La santé mentale repose sur l'interaction entre trois piliers : le biologique, le psychologique, et le social. Elle est un mouvement constant influencé par les valeurs propres à chaque personne, les valeurs collectives dominantes, ainsi que les conditions de vie. Elle est donc à la fois une responsabilité collective et individuelle.

Au plan personnel, entretenir un mode de vie sain ou disposer des capacités à trouver des moyens pour vivre les changements, les défis ou l'adversité, protègent la santé mentale.

D'un point de vue collectif, la santé mentale est influencée par des conditions multiples et interdépendantes telles que les conditions :

- économiques (accès à l'emploi, à des conditions de travail satisfaisantes, distribution équitable de la richesse, etc.),
- sociales (cohésion sociale, vie locale, accès à une éducation de qualité, etc.),
- culturelles (réduction des discriminations quelque soit leur fondement, protection des personnes vulnérables, etc.),
- environnementales (environnement sonore, respiratoire, etc.),
- politiques (état de droit, accès à la représentation ou à l'exercice du pouvoir, etc.)
- etc.

La promotion de la santé mentale passe donc par un large éventail de stratégies.
Ces stratégies concernent bien sûr le secteur de la santé, mais aussi ceux de l'éducation, de la justice, des transports, de l'environnement, du logement, de l'emploi, et de la protection sociale, afin de créer des conditions de vie et un environnement favorable à un mode de vie sain.

LES TROUBLES PSYCHIQUES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il existe une continuité entre la santé mentale, la souffrance psychique « normale » (deuil, stress ponctuel, ...) et les troubles psychiques. Les symptômes de ces troubles, leur intensité, leur durée et leurs répercussions sont très différents d'une situation à une autre et peuvent aller d'une gêne légère au danger imminent pour soi ou autrui. Mais ils se caractérisent généralement par une combinaison de pensées, d'émotions, de comportements et de rapports avec autrui anormaux ou source de souffrance.

L'apparition d'un trouble mental peut être due simultanément à :

- des causes biologiques (notamment des facteurs génétiques qui contribuent à des déséquilibres chimiques dans le cerveau),
- à la vulnérabilité créée par des expériences passées,
- à certains traits de personnalité et certains profils psychologiques,
- enfin à l'influence de conditions environnementales incluant la consommation de certaines substances (alcool, cannabis, autres stupéfiants).

Chez les enfants et les adolescents, les symptômes vont venir témoigner de difficultés développementales (langage, motricité, apprentissages) ou de difficultés interactionnelles et émotionnelles. Ces difficultés rendent compte de « quelque chose » qui gêne, perturbe, limite voire entrave l'inscription du jeune dans le champ de la découverte, de l'expérimentation et de la vie relationnelle et sociale. Le plus souvent transitoires, elles s'inscrivent toujours dans une dynamique de construction psychique et identitaire.

Elles ne figent pas l'enfant ou l'adolescent dans un diagnostic pérenne. Néanmoins, les prendre tôt en considération permet au jeune (et à sa famille !) de trouver un soutien et des clés personnelles pour franchir ces étapes développementales vers une autonomie psychique et subjective.

Chez les adolescents et les adultes, certains signes peuvent témoigner du risque d'un trouble psychique, notamment s'ils durent plus de quelques semaines ou se répètent :

- Être ou se sentir incapable de faire face aux tâches de la vie quotidienne,
- Être ou se sentir incapable de répondre aux exigences des relations avec autrui (sortir de chez soi, rencontrer des gens, prendre la parole, se trouver dans les lieux publics, ...),
- Être confronté à la répétition d'une même émotion ou situation pénible (angoisse, accumulation de douleurs physiques, d'accidents ou de maladies, troubles du sommeil persistants, succession d'échecs à des épreuves, des examens ou des projets importants),
- Être confronté à des actes agressifs ou destructeurs fréquents contre soi-même : idées ou tentative de suicide, blessures volontaires, prises de risque répétée (conduite à grande vitesse, à contresens...), restrictions alimentaires excessives impérieuses, excès alimentaires irrépressibles, consommations excessives ou à risque d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues, de tabac, de médicaments, autres addictions (jeux d'argent, jeu vidéo, sexe ...),

- Être confronté à des conduites agressives contre les autres répétées ou graves.
- On peut aussi demander conseil en cas de doutes trop intenses, d'interrogations répétitives, ou si on a subi un traumatisme (ancien ou récent) dont le souvenir ou les conséquences font souffrir (maltraitance physique, harcèlement, chantage, agressions physiques ou sexuelles ...).

LE HANDICAP PSYCHIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les troubles psychiques entraînent pour la personne concernée des difficultés plus ou moins importantes dans l'exécution des actes de la vie courante ou professionnelle.

Sur le plan cognitif, elle peut éprouver des difficultés à se concentrer, être très fatigable et lente dans l'exécution et la compréhension des tâches. Son interprétation de la réalité peut être erronée.

Sur le plan du comportement, les soins quotidiens (se nourrir, prendre soin de soi, faire ses courses, son ménage, ...) peuvent être difficile à assurer, et les engagements difficiles à tenir dans la durée, avec parfois des absences subites et inexpliquées. Les comportements peuvent être excessifs, imprévisibles, ou au contraire en retrait ou inhibés.

Sur le plan des relations, elle se replie souvent sur elle-même et va difficilement vers les autres.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) peut donc intervenir pour compenser ces difficultés, par l'attribution d'aides financières et l'orientation vers des services, établissements ou dispositifs d'accompagnement, d'aide ou d'hébergement.

LES SOINS

• LES ADULTES

Établissement de santé mentale - Groupe MGEN

L'établissement accueille des patients de Rueil-Malmaison (secteur de psychiatrie 92G13), âgés de 18 ans et plus qui ont des pathologies variées en psychiatrie générale.

2 rue du Lac - 92500 Rueil-Malmaison - Tél : 01 41 39 29 00

Centre Médico-Psychologique adultes - Établissement de soins spécialisé de Rueil, Groupe MGEN

Le CMP adulte assure les consultations de psychiatrie publique de la ville de Rueil-Malmaison (secteur de psychiatrie 92G13), destinées aux personnes résidant dans la commune. Il propose des entretiens infirmiers, des consultations médicales et psychologiques, et des groupes de soins spécifiques (psychothérapie familiale, psychodrame analytique, éducation thérapeutique, remédiation cognitive) en fonction des indications posées par un professionnel.

Accueil sur rendez-vous par un infirmier pour orientation, puis secondairement évaluation par un médecin ou un psychologue. Si possible se munir d'un courrier d'accompagnement du médecin généraliste ou d'un autre professionnel de santé. Les consultations sont gratuites (directement réglées par l'Assurance Maladie).

Jusqu'à fin 2018 : 2 rue du Lac, 92500 Rueil-Malmaison

À partir de 2019 : 18 boulevard de l'Hôpital Stell, 92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 41 39 29 12/29 15

Médecins généralistes libéraux

Rueil-Pratique : guide officiel de la ville de Rueil-Malmaison
Site AMELI : les professionnels de santé : ameli.fr

Psychiatres libéraux, Psychologues, Psychothérapeutes

Rueil-Pratique : guide officiel de la ville de Rueil-Malmaison
Site AMELI : les professionnels de santé : ameli.fr

Alcooliques Anonymes

Centre Riber, 96 rue d'Estienne D'Orves
92500 Rueil-Malmaison
(Permanences les lundis à partir de 20h30).
Tél : 09 69 39 40 20
Site internet : alcooliques-anonymes.fr

AGATA : Association Généraliste d'Accompagnement et de Traitement des Addictions

Équipes pluridisciplinaires (médecins, psychologues, éducateurs, assistants sociaux, infirmiers) d'accompagnement, de soin, de prévention et de formation des personnes ayant un comportement addictif, à risque, ou des usagers de substances psychoactives et de leurs proches.

9 avenue Beauséjour - 92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 47 49 29 66

Site internet : agata.asso.fr

• LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Centre Médico-Psychologique (CMP) enfants et adolescents

Le CMP enfants et adolescents assure les consultations de pédopsychiatrie publique de la ville de Rueil-Malmaison (secteur de pédopsychiatrie 92i04). Il accueille des enfants et adolescents de 0 à 18 ans, ainsi que leurs parents.

La demande de consultation est faite par la famille auprès du secrétariat, sur place ou par téléphone. Cette demande sera examinée en équipe pluridisciplinaire (médecins pédopsychiatres, psychologues, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, assistants de service social, secrétaire médicale) afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Ainsi, le premier entretien sera conduit par un ou deux professionnels de l'équipe (pas nécessairement un pédopsychiatre) selon les difficultés rencontrées par le jeune et/ou sa famille. Un projet personnalisé de suivi, adapté à chacun, pourra ensuite s'élaborer. Les consultations sont gratuites (directement réglées par l'Assurance Maladie), confidentielles et soumises au secret médical.

Le CMP propose aussi, plus spécifiquement :

- Une consultation spécialisée sur l'adolescence dans le cadre du CASA (Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents). Ainsi, une consultation facilitée, dans des délais rapides, peut être proposée à un adolescent demandeur d'un lieu d'écoute et/ou à des parents se questionnant sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer auprès de leur enfant « grandissant », tout en veillant à respecter les espaces de chacun (ce qui est rendu possible par le travail en équipe pluridisciplinaire).

- Une consultation spécialisée en périnatalité

(voir paragraphe suivant, le bébé et ses parents)
34 avenue Albert 1er - 92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 47 52 00 32

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) est un service médico-social assurant des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Il est fréquemment consulté en première intention dans le cadre de troubles psychiques, avec des manifestations symptomatologiques, comportementales ou instrumentales variées et pour lesquels il est difficile de faire un lien avec la gravité de la pathologie sous-jacente.

La mission du CMPP est de prendre en compte la souffrance des enfants qu'il accueille et de faciliter ses relations avec son environnement familial, scolaire et

social. L'équipe pluridisciplinaire du CMPP travaille en réseau avec les partenaires extérieurs directement concernés par l'enfant (institutions et services de la santé, de l'éducation, de la justice, du secteur social, médecins, paramédicaux...)

25 rue Gallieni - 92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 41 39 82 80

En milieu scolaire :

Les parents et l'enfant peuvent s'adresser au directeur d'établissement ou aux infirmiers et psychologues de l'Éducation Nationale.

Centre thérapeutique de jour pour enfants « Le Petit Hans »

Le Petit Hans est un centre thérapeutique de jour du secteur public de pédopsychiatrie. Il accueille des enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire et présentant des pathologies précoces (traits autistiques ou psychotiques essentiellement) Aussi, les enfants pris en charge à temps partiel au sein de cette structure sont initialement suivis, avec leur famille, par l'équipe pluridisciplinaire du CMP enfants et adolescents de la ville.

24 rue de la Paix - 92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 47 14 07 67

• LE BÉBÉ ET SES PARENTS

Les Centres de PMI

La PMI est le service départemental de Protection maternelle et infantile. Ce service de prévention est à la disposition des familles pour répondre à leurs demandes sur la santé, le développement et l'épanouissement de l'enfant de 0 à 6 ans. La PMI accompagne les femmes qui attendent un bébé et les futurs pères, puis les parents dans leur rôle.

Ce service est composé de différents professionnels : médecins, infirmières-puéricultrices, sages-femmes, psychologues, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents d'accueil. Peuvent intervenir également des psychomotriciens et des orthoptistes.

- Centre de PMI départemental

16 bis avenue de la République

Tél : 01 47 49 60 13

- Centre de PMI de « L'Arche »

27 bis avenue de la Fouilleuse

Tél : 01 55 47 97 50

Centre Médico-Psychologique (CMP) : consultations spécialisées en périnatalité

Ces consultations s'adressent aux parents et futurs parents de très jeunes enfants (0 à 3 ans). Elle reçoit également des couples rencontrant des difficultés autour de la grossesse (stérilité, interruption de grossesse, deuil périnatal…)

34 avenue Albert 1er - 92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 47 52 00 32

LES LIEUX RESSOURCES

• L'OUVERTURE DES DROITS

La compensation du handicap

Maison de l'Autonomie / Centre Robert Debré
10 ter, rue d'Estienne d'Orves - 92500 Rueil-Malmaison - Tél : 01 41 39 88 00

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
2 place Jean Jaurès - 92500 Rueil-Malmaison - Tél : 01 47 32 67 67
Site internet : ccas-rueilmalmaison.fr

Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH)
2 rue Rigault - 92000 Nanterre - Tél : 01 41 91 92 50
Mail : mdph@mdph92.fr

Le logement

Direction municipale du logement
2 place Jean Jaurès - Rueil-Malmaison - Tél : 01 47 32 53 03

Le revenu de solidarité active (RSA)

Espace Insertion
Rue Mouillon - Rueil-Malmaison - Tél : 01 57 61 43 10

• LES DISPOSITIFS PARTICULIERS

Le logement

Dispositif des appartements d'Insertion pour personnes souffrant d'un trouble psychique
Association AEDES - MGEN - Tél : 01 41 39 29 00

Structures spécialisées handicap psychique dans le département :
unafam.org (onglet « trouver une structure »)

L' accompagnement

Services d'accompagnement : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), spécialisés handicap psychique dans le département :
unafam.org (onglet « trouver une structure »)

L'insertion professionnelle

Pôle Emploi
128 rue Danton - 92000 Rueil-Malmaison - Tél : 01 77 86 39 49

Mission Locale
Rue Mouillon - 92000 Rueil-Malmaison - Tél : 01 57 61 45 80

Odyssées vers l'Emploi (www.odysees-emploi.org)
8-10 boulevard Edmond Rostand - 92000 Rueil-Malmaison - Tél : 01 47 51 14 25

Delta Insertion (dispositif d'insertion)
22 boulevard de Stalingrad - 92320 Chatillon - Tél : 01 57 21 72 10

Ap'Aips (entreprise adaptée)
100 rue Henri Barbusse - 92000 Nanterre - Tél : 01 47 51 51 11

SOTRES (entreprise adaptée)
171 avenue Georges Clémenceau - 92024 Nanterre Cedex - Tél : 01 41 20 99 44

Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESAT « Atelier du Château »
16 rue Gallieni - 92500 Rueil-Malmaison - Tél : 01 47 08 23 23

CITL Centre d'Initiation au travail et aux loisirs
16 ter rue Gallien - 92500 Rueil-Malmaison - Tél : 01 47 08 23 23

ESAT Camille Hermange
6 - 8 rue des Alouettes - 92000 Nanterre - Tél : 01 58 47 02 57

ESAT - Les Fourneaux de Marthe et Matthieu
101/103 rue Henri Dunant - 92700 Colombes - Tél : 01 46 97 04 09

Atelier thérapeutique l'Elan Retrouvé
240 rue Gabriel Péri - 92700 Colombes - Tél : 01 41 19 22 32

Structures spécialisées handicap psychique dans le département :
unafam.org (onglet « trouver une structure »)

• ÉCOUTE ET CONSEILS

Établissement de santé mentale - Groupe MGEN

Permanence téléphonique de conseils et d'écoute.
S'adresser à l'accueil du Pôle Solidarité, et laisser ses coordonnées téléphoniques. Celles-ci seront transmises à un professionnel de la psychiatrie adulte qui vous contactera. Il s'agit d'un premier contact sans engagement.

Pôle Solidarité, 2 place Jean Jaurès - 92500 Rueil-Malmaison - Tél : 01 47 32 67 67

Villa Familia

La Villa Familia est un lieu ouvert aux familles permettant de retrouver des moments privilégiés entre les parents et leur(s) enfant(s) (0-6 ans) autour de jeux et d'ateliers. Elle propose un espace ludothèque, des découvertes matinales et des après-midi récréatifs ainsi qu'un lieu d'accueil parents-enfants « La Passerelle » (0-4 ans)

C'est aussi un lieu d'écoute, de médiation et d'accès aux droits :

- Une permanence juridique concernant le « droit » de la famille.
- Des entretiens de médiation familiale, pour rétablir le dialogue, faire face à un conflit, à un changement dans la situation familiale.
- Des entretiens individuels avec un psychologue clinicien autour de problématiques de la vie quotidienne.
- Ainsi qu'un espace-rencontre, pour accueillir le parent qui ne peut exercer son droit de visite dans des conditions habituelles auprès de son/ses enfants, soit sur accord des deux parents, soit sur ordonnance du juge.

6 Allée de l'amitié - 92500 Rueil-Malmaison -Tél : 01 47 32 57 53

UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)
Site internet : unafam.org - Tél : 06 95 30 98 82
Unafam - Service Écoute famille (national) - Tél : 01 42 63 03 03
Unafam 92 Écoute, 4 rue Foch - 92270 Bois-Colombes - Tél : 01 46 95 40 92

Maison de l'Autonomie 10 ter rue d'Estienne d'Orves - 92500 Rueil-Malmaison.
Permanence Unafam sur rdv à la Maison de l'Autonomie - Tél : 01 41 39 88 00

FNAP-PSY (Fédération Nationale des Associations de Patients en Psychiatrie)
33 rue Daviel - 75013 Paris - Tél : 01 43 64 85 42
Site internet : fnapsy.org

APEI (Associations de parents et amis de personnes handicapées mentales)
16 Bis, rue Gallieni - 92500 Rueil-Malmaison - Tél : 01 47 08 40 84
Contact : apei.rueil-nanterre@orange.fr

SOS Amitié (Paris Île-de-France) - Tél : 01 42 96 26 26

Association Promesses (Réseau de familles ayant été touchées par la schizophrénie d'un proche, ayant suivi le programme d'éducation thérapeutique ProFamille, et pouvant procurer informations et soutiens)
Site internet : promesses-sz.fr

CEAPSY Île-De-France (Centre Ressource Troubles Psychiques) - Tél : 01 55 03 00 75
Site internet : ceapsy-idf.org

GLOSSAIRE : QUELS PROFESSIONNELS PEUVENT INTERVENIR ?

ÉVALUATION ET SOINS DE PREMIER RECOURS

• MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Le médecin généraliste est un médecin ayant effectué sa spécialisation en médecine générale. En tant que médecin, il est habilité à poser un diagnostic, proposer un traitement, ou une hospitalisation et rédiger des certificats médicaux. Il peut également orienter vers un suivi spécialisé et assure la coordination avec les différents intervenants.

• MÉDECINS SPÉCIALISTES : PSYCHIATRE, PÉDOPSYCHIATRE ET ADDICTOLOGUE

Le psychiatre est un médecin ayant effectué sa spécialisation en psychiatrie. Le pédopsychiatre est un psychiatre spécialisé dans les troubles psychiques des enfants et des adolescents. Certains psychiatres proposent des psychothérapies. Ils ont alors suivi une formation en plus du cursus médical.

L'addictologue est un médecin (généraliste, psychiatre, gastro-entérologue...) qui a validé une spécialisation supplémentaire sur les addictions.

Psychiatres, pédopsychiatres et addictologues sont habilités en tant que médecins à poser un diagnostic, prescrire des médicaments, des examens et des soins, décider d'une hospitalisation et rédiger des certificats médicaux. Quand ils travaillent dans une équipe pluridisciplinaire, ils coordonnent la prise en charge globale de la personne (psychologique, somatique et sociale) et travaillent en réseau avec les autres médecins, les services sociaux, médico-sociaux, éducatifs et judiciaires.

• PSYCHOLOGUE

Il est titulaire d'un diplôme universitaire en psychologie, après au moins 5 années d'études. Le psychologue assure le soutien psychologique des personnes en souffrance psychique. Il peut faire passer des tests psychologiques et assure des entretiens ou des groupes de psychothérapie.

• PSYCHOTHÉRAPEUTE

Depuis 2004, seul un professionnel inscrit au registre national des psychothérapeutes peut se déclarer officiellement psychothérapeute. Pour cela, la plupart des formations se font à titre personnel après des études de base (le plus souvent : psychiatrie, addictologie, psychologie ou neuropsychologie).
Le psychothérapeute utilise différentes approches selon sa formation (thérapie comportementale et cognitive, thérapie systémique ou familiale, psychanalyse, thérapie de groupe...).

• INFIRMIER(E) DE PREMIER RECOURS

L'infirmier(e) scolaire et l'infirmier(e) de Centre Médico-Psychologique assurent l'écoute, l'évaluation et l'orientation initiale devant une souffrance psychologique ou des difficultés persistantes.
De façon générale, l'infirmier participe à l'évaluation de l'état de santé de la personne, définit un projet de soins et l'accompagnement quotidien de la personne en lien avec un suivi médical. Il veille à l'observance des traitements et participe à l'information des patients sur la pathologie et les traitements. Il assure un soutien psychologique important, via la relation de confiance construite avec le patient.

SOINS SUR PRESCRIPTION MEDICALE

• NEUROPSYCHOLOGUE

Il est titulaire d'un diplôme en neuropsychologie, acquis après 5 années d'études. Le neuropsychologue assure l'évaluation des troubles de mémoire, de concentration et des fonctions exécutives pouvant accompagner certains troubles psychiques. Il peut faire passer des tests cognitifs ou de niveau intellectuel et assure des entretiens ou des groupes de remédiation cognitive.

• ORTHOPHONISTE

L'orthophoniste est un spécialiste des troubles du langage, oral ou écrit. Les rééducations sont entreprises après un bilan, et sur prescription médicale.

• PSYCHOMOTRICIEN(NE)

Le psychomotricien est un spécialiste des problèmes de motricité et d'image du corps (difficultés d'orientation dans l'espace et le temps, instabilité, maladresse...). Il utilise différentes thérapies corporelles (relaxation, gymnastique, expression corporelle).

• ERGOTHÉRAPEUTE

Il intervient tout au long du processus de réadaptation et de réinsertion des personnes en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique. Il aide le patient à maintenir, récupérer ou acquérir la meilleure autonomie individuelle, sociale et professionnelle possible, au moyen d'activités manuelles et artistiques, de remédiation cognitive ou d'accompagnements à la réalisation des actes de la vie quotidienne.

• PSYCHOPÉDAGOGUE

Détaché de l'Éducation Nationale, ses compétences sont liées à son expérience d'enseignant et à ses connaissances psychologiques. En pédopsychiatrie, il propose une aide centrée sur le rapport au savoir et sur l'apprentissage et le maintien du suivi scolaire.

INTERVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX SOINS ET COMPENSATION DU HANDICAP

Ces professionnels interviennent au sein des établissements de soins, dans les services de la ville ou du département ou dans les différentes structures d'aide ou d'accompagnement.

• TRAVAILLEUR SOCIAL (assistant de service social, etc.)

Il peut mettre en œuvre des mesures d'aides à l'insertion sociale et professionnelle (accès aux droits sociaux, au logement, au travail). Pour cela, il travaille en réseau avec les professionnels de la psychiatrie et les établissements scolaires ou de formation professionnelle, les foyers, les missions locales d'aide à l'emploi, les offices HLM, etc.

Il peut encadrer, conseiller et accompagner les personnes dans leurs activités quotidiennes par des contacts individuels ou en groupes. Grâce aux activités

proposées, il participe au développement global en stimulant les capacités intellectuelles, affectives et artistiques. Il peut avoir un rôle de médiateur entre le patient et sa famille / tuteur et les partenaires extérieurs.

• AUTRES PROFESSIONNELS

En milieu institutionnel (cabinets, associations, dispensaires, cliniques, hôpitaux...) les équipes pluridisciplinaires de psychiatrie comprennent également des secrétaires médicales, des aides-soignants et des agents de service hospitalier, qui contribuent à l'accueil des personnes, à la coordination et la continuité des soins au quotidien.

POUR EN SAVOIR PLUS

AMELI - ameli.fr
Site de l'Assurance Maladie – informations sur la couverture santé, la carte vitale, les remboursements, les assurances complémentaires, les professionnels de santé libéraux à proximité

AMELI SANTE - ameli-sante.fr
Site de l'Assurance Maladie – informations sur la santé, les maladies (notamment alcool et santé, anxiété, anorexie, arrêt du tabac, boulimie, crise suicidaire, déficit de l'attention, dépression, troubles obsessionnels compulsifs, troubles du sommeil, troubles anxieux)

PSYCOM - psycom.org
Informations détaillées et documentation sur les troubles psychiques, les traitements médicamenteux, les soins, les droits en psychiatrie. Coordonnées utiles en santé mentale en région Ile de France.

EN CAS D'URGENCE

SAMU - 15 ou 112

Pompiers - 18 ou 112

Police - 17

Hôpital Foch, service d'accueil des urgences
39 rue Merlin de Thionville - 92151 Suresnes - Tél. : 01 46 25 20 29

Hôpital Max Fourestier - Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers, service d'accueil des urgences
403 avenue de la République - 92014 Nanterre - Tél. : 01 47 69 65 65

SOS Psychiatrie (24h/24, privé) - Tél. : 01 47 07 24 24

Urgences Psychiatrie (24h/24, privé) - Tél. : 01 40 47 04 47

Ce guide n'est pas exhautif, si des professionnels ont été oubliés, joindre :

Le service Prévention-Santé au 01 47 32 82 68

preventionsante@mairie-rueilmalmaison.fr

clsmrueil@mairie-rueilmalmaison.fr